

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.31/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

DATE DE PUBLICATION :

29/03/2026

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADOPTION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS) PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2026**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que la commune prévoit annuellement une subvention de fonctionnement pour le CCAS.

Le montant prévu au chapitre 65 pour le CCAS est de 77 000.00 € au titre de l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'APPROUVER la subvention de 77 000.00 € allouée au CCAS pour l'année 2026 et de l'inscrire au budget primitif 2026 de la commune.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.